Descriptif de module à option : **Cultures florales**

Filière: Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_70	1. Module : AG_70 – Cultures florales (5 ECTS) 2019-2020						
Type de formation :	☑ Bachelor	□ Mast	er				
Type de module :	□ Obligatoire	⊠ A cho	oix	□ Ad	ditionnel		
Niveau du module :				□ Int	ermediate level course		
	☐ Advanced level course			□ Sp	ecialized level course		
Langue : Français	Semestre de référence : S1/	3/5	Respo	nsable du module	Pierre-Yves Bovigny		
2. Objectifs d'appre							
 À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de : Planifier la production de cultures florales. Analyser les modes de croissance et de floraison des principales cultures florales commerciales. Identifier les exigences climatiques et pédologiques optimales des espèces cultivées. Distinguer les principales techniques culturales en cultures commerciales. Identifier les principaux problèmes culturaux et proposer des stratégies d'intervention. 							
3. Unités de cours							
3. Unites de cours							
Unité de cours (UC)		Cara	ıctère	Sem. Automne	Sem. Printemps		
			ictère hoix	Sem. Automne	Sem. Printemps		
Unité de cours (UC)				80p.*	Sem. Printemps ériodes d'enseignement de 45 min.		
Unité de cours (UC)			hoix	80p.*	ériodes d'enseignement de 45 min.		
Unité de cours (UC) Cultures florales (CF) - AG_701	àc	hoix	80p.* *Indications en p	ériodes d'enseignement de 45 min.		
Unité de cours (UC) Cultures florales (CF) - AG_701 Enseignement : 60	à c	hoix s	80p.* *Indications en p	vériodes d'enseignement de 45 min.		
Unité de cours (UC) Cultures florales (CF Répartition horaire :) - AG_701 Enseignement : 60 Travail individuel : 90	à c	hoix s	80p.* *Indications en p	vériodes d'enseignement de 45 min.		
Unité de cours (UC) Cultures florales (CF Répartition horaire : 4. Modalités d'éval Les modalités généra) - AG_701 Enseignement : 60 Travail individuel : 90 Total : 150	heure heure heure s sont dé	hoix s s	80p.* *Indications en p (taux d'encadreme équivalent à 5 EC	ériodes d'enseignement de 45 min. ent de 40%)		
Unité de cours (UC) Cultures florales (CF Répartition horaire : 4. Modalités d'éval Les modalités généra	Enseignement : 60 Travail individuel : 90 Total : 150 luation et de validation ales de validation des modules	heure heure heure s sont dé nodule:	hoix s s	80p.* *Indications en p (taux d'encadreme équivalent à 5 EC	ériodes d'enseignement de 45 min. ent de 40%) TS d'études ».		

Remédiation: Module remédiable, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois

semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « Règlement d'études ».

Voir le tableau des « Dépendances inter-modules », pour la filière Agronomie.

Unité de cours : AG_701 – Cultures florales (CF)

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Planifier la production de cultures florales.
- Analyser les modes de croissance et de floraison des principales cultures florales commerciales.
- Identifier les exigences climatiques et pédologiques optimales des espèces cultivées.
- Distinguer les principales techniques culturales en cultures commerciales.
- Identifier les principaux problèmes culturaux et proposer des stratégies d'intervention.

Contenus

Mots clé: fleurs coupées, plantes en pot, gestion du climat, fertilisation, irrigation, opération culturales, protection phytosanitaire, ravageurs, maladies, dégâts abiotiques, cultivars, récolte, conservation.

Les étudiants découvrent les techniques et la conduite des principales productions florales commerciales de fleurs coupées et plantes en pot: choix des cultivars, gestions du climat sous abris, irrigation, fertilisation, opérations culturales, protection phytosanitaire, stades de récolte, conservation des fleurs coupées, etc.

Des visites d'établissements de productions florales de fleurs coupées et de plantes en pot permettent de se familiariser avec la réalité technique, économie, sociale et commerciale rencontrée par les producteurs.

Répartition horaire		<u>-</u>				
Enseignement:	60	heures	(80 périodes	de	45 minutes)	
Travail individuel :	90	heures				
Total :	150	heures	de travail por	ur c	e cours	
Modalités d'enseignement						
☐ Ex cathedra (amp	ohi)		ticipatif		Atelier / Laboratoire / Séminaire	
Modalités d'évaluation						
☑ Contrôle continu	(préser	ntation orale et/o	ou travaux écr	its)		

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

- LES PRODUCTIONS FLORALES (1998), Henri Vidalie, Lavoisier Tec & Doc.
- GUIDE DE CULTURE DES PLANTES EN POT ET A MASSIF (2005), RATHO
- FLORICULTURE (1978), P. Georget et J. Zollinger (3 TOMES)
- BALL REBBOOK (1991), Greenhouse growing.



Descriptif de module à option : Etudes de cas

Filière: Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_70 -	- Etudes de cas (1 EC	TS)			2019-2020
Type de formation :	☑ Bachelor		Master		
Type de module :	□ Obligatoire	×	A choix	□ Add	itionnel
,	· ·	_	71 011017		
Niveau du module :	□ Basic level course			□ Inter	rmediate level course
	☐ Advanced level cours	se		□ Spe	cialized level course
Langue : Français	Semestre de référence :	: S1/3/	5 Responsa	able du module : à d	éfinir
2. Objectifs d'apprer	ntissage				
À la fin du module, l'ét	udiant-e sera capable de	:			
:					
3. Unités de cours					
Unité de cours (UC)			Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Etudes de cas (EDC)	- AG_700		à choix	16p.*	
	_			*Indications en pério	odes d'enseignement de 45 min.
Répartition horaire :	Enseignement :	12	heures		
	Travail individuel :	18	heures		
	Total :	30	heures	équivalent à 1 ECT	S
4. Modalités d'évalu	ation et de validation				
	es de validation des mod de la note déterminante d			ns le « <u>Règlement d'</u>	<u>études</u> ».
			AG_700 – E	EDC = 100	%

Remédiation : Module remédiable, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « Règlement d'études ».

Voir le tableau des « Dépendances inter-modules », pour la filière Agronomie.



hepia

Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

Unité de cours : AG_700 – Etudes de cas (EDC)
Objectifs d'apprentissage À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:
Contenus Mots clé:
Répartition horaire Enseignement : 12 heures (16 périodes de 45 minutes)
Travail individuel: 18 heures
Total: de travail pour ce cours
Modalités d'enseignement
□ Ex cathedra (amphi) □ Frontal participatif □ Atelier / Laboratoire / Séminaire
Modalités d'évaluation
☐ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)
La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.
Références bibliographiques



Descriptif de module à option : Grandes cultures et élevages

Filière: Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module: AG_7	1 – Grandes cultures e	et éleva	ages (5 ECTS	5)	2019-2020
Type de formation :	Bachelor		□ Master		
Type de module :	□ Obligatoire	۵	A choix	□ Add	ditionnel
Niveau du module :	□ Basic level course			□ Inte	rmediate level course
	☐ Advanced level cou	ırse		□ Spe	ecialized level course
Langue : Français	Semestre de référence	e : S2/S	4/S6 Respon	nsable du module : 🖊	Antoine Besson
2. Objectifs d'appr	entissage				
 Décrire l'agricultu 	étudiant-e sera capable ire suisse dans son ense ionnement d'une ferme d	emble	cultures – élev	age	
3. Unités de cours					
Unité de cours (UC)		Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Grandes cultures et	élevage (GCE) - AG_71	1	à choix		80p.*
				*Indications en pe	ériodes d'enseignement de 45 min.
Répartition horaire :	Enseignement :	60	heures	(taux d'encadreme	nt de 40%)
	Travail individuel:	90	heures		
	Total :	150	heures	équivalent à 5 ECT	S
4. Modalités d'éva	luation et de validatior	า			
	ales de validation des m Il de la note déterminant			lans le « <u>Règlement</u>	<u>d'études</u> ».
			AG_711 –	GCE = 100	0%
Remédiation : Module remédiable, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.					
5. Prérequis					
Pour les conditions o	générales de prérequis d	les mod	dules voir le « <u>F</u>	Règlement d'études	».
Voir le tableau des « Dépendances inter-modules », pour la filière Agronomie.					



Unité de cours : AG 711 – Grandes cultures et élevages (GCE)

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Décrire la structure de l'agriculture suisse
- Savoir reconnaître les principales plantes cultivées
- Discuter les itinéraires techniques des cultures les plus importantes
- Expliquer la gestion des herbages
- Décrire les principaux systèmes d'élevage
- Expliquer les liens existants entre l'élevage, les herbages et les grandes cultures et analyser le fonctionnement d'une ferme type
- Appliquer les connaissances acquises à un cas pratique

Contenus

Mots clé : agriculture, grandes cultures, élevage, gestion des herbages, approche systémique

La première partie du cours est consacrée à la définition du sujet d'étude, à un bref historique de l'agriculture, aux enjeux et objectifs de l'agriculture suisse. La deuxième partie du cours se concentre sur l'étude des plantes cultivées et des herbages, des itinéraires techniques et des systèmes d'élevage. La troisième partie est dédiée à l'étude du fonctionnement d'une ferme de polycultures-élevage.

Répartition horaire				
Enseignement :	60	heures	(80 périodes	s de 45 minutes)
Travail individuel :	90	heures		
Total :	150	heures	de travail pou	our ce cours
Modalités d'enseignen	nent			
□ Ex cathedra (amp	hi)		ticipatif	□ Atelier / Laboratoire / Séminaire
Modalités d'évaluation	1			

☑ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

- Histoire des agricultures du monde, 2002. Ed. Le Seuil.
- L'agriculture dans son nouveau rôle, 2008. Presse polytechnique et universitaire romande
- Le siècle de la révolution agricole, 2000. Ed. Agri
- Classeur de fiches techniques « production bovine ». AGRIDEA
- Classeur de fiches techniques « grandes cultures ». AGRIDEA
 Guide de la nouvelle agriculture, 2015. Ed. Dominique Soltner
- L'agriculture comparée, 2011. Ed. Quae
- Agricultures et paysanneries du monde, 2010. Ed. Quae
- Agriculture et développement durable, 2015. Ed. Quae
- Les paysans du XXI eme siècle, 2014. Ed. Charles Léopold Mayer



Descriptif de module à option : Politiques agricoles

Filière: Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_72	- Politiques agricoles (4 EC	CTS)			2019-2020		
Type de formation :	☑ Bachelor I	□ Master					
Type de module :	□ Obligatoire	☑ A choix		□ Add	ditionnel		
Niveau du module :	□ Basic level course			□ Inte	ermediate level course		
	□ Advanced level course			□ Spe	ecialized level course		
Langue : Français	Semestre de référence: \$1/3/	/5	Respo	onsable du module	: Antoine Besson		
2. Objectifs d'appre	entissage						
 Discuter de l'évolution de la politique agricole suisse et européenne Comparer ces deux politiques dans leur état actuel Décrire l'organisation des marchés en Suisse pour les principaux groupes de produits alimentaires Identifier les particularités des marchés agricoles Nommer les différents instruments de politique agricole et discuter de leurs effets à différentes échelles Distinguer les soutiens liés aux produits des soutiens découplés Citez les différents instruments de politique agricole appliqués en Suisse et expliquer leurs conséquences pour les différents acteurs Discuter des avantages et problèmes liés à la libéralisation des marchés agricoles. 							
3. Unités de cours							
Unité de cours (UC)		Caractè	ere	Sem. Automne	Sem. Printemps		
Politique agricole (PA	A) - AG_721	à choi	x	64p.*			
				*Indications en p	ériodes d'enseignement de 45 min.		
Répartition horaire :	Enseignement: 48	heures		(taux d'encadreme	ent de 40%)		
	Travail individuel: 72	heures					
	Total: 120	heures		équivalent à 4 EC ⁻	TS		
4. Modalités d'éval	uation et de validation						
Les modalités généra	ales de validation des modules	sont défini	es da	ns le « <u>Règlement</u>	<u>d'études</u> ».		

Les modalités generales de validation des modules sont définies dans le « <u>Reglement d'études</u> ». Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

 $AG_{721} - PA = 100\%$

Remédiation: Module remédiable, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « Règlement d'études ».

Voir le tableau des « Dépendances inter-modules », pour la filière Agronomie.



Unité de cours : AG_721 - Politique agricole (PA)

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Discuter de l'évolution de la politique agricole suisse et européenne
- Comparer ces deux politiques dans leur état actuel
- Décrire l'organisation des marchés en Suisse pour les principaux groupes de produits alimentaires
- Identifier les particularités des marchés agricoles
- Nommer les différents instruments de politique agricole et discuter de leurs effets à différentes échelles
- Distinguer les soutiens liés aux produits des soutiens découplés
- Citez les différents instruments de politique agricole appliqués en Suisse et expliquer leurs conséquences pour les différents acteurs
- Discuter des avantages et problèmes liés à la libéralisation des marchés agricoles

Contenus

Mots clé : marchés agricoles, instrument de politique agricole, évolution des politiques agricoles

La première partie du cours est consacrée à la définition du sujet d'étude, aux enjeux et objectifs des politiques agricoles. L'historique des politiques agricoles suisse et européenne ainsi que l'évolution de la politique d'approvisionnement en blé de la Suisse viennent ensuite. Les chapitres suivants sont consacrés à l'organisation et caractéristiques de quelques marchés en Suisse et aux instruments de politique agricole. Le cours se termine en élargissant la problématique au niveau international (OMC) et en abordant le thème de la libéralisation des marchés.

Répartition horaire			
Enseignement:	48	heures	(48 périodes de 45 minutes)
Travail individuel :	72	heures	
Total :	120	heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

Ex cathedra (amphi)	□ Frontal participatif	□ Atelier / Laboratoire / Séminaire
---------------------	------------------------	-------------------------------------

Modalités d'évaluation

☑ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

Un examen écrit (60%) et une étude de cas (40%).

- Une politique mondiale pour nourrir le monde, 2007. Ed. Springer
- Libéraliser l'agriculture mondiale ? Théories, modèles et réalités, 2005. Ed. CIRAD
- Agricultural Subsidies, 2010.Ed. Gale & Cengage Learning
- Agricultural Policies in the EU and US, 2007. VDM Verlag
- La politique agricole commune, 2007.Ed. la Découverte
- Les sillons de la colère, 2006. Ed. la Découverte
- Les soutiens à l'agriculture, 2004. Ed. INRA
- L'agriculture dans son nouveau rôle, 2008. Presse polytechnique et universitaire romande
- Le siècle de la révolution agricole, 2000. Ed. Agri
- Les sillons de la faim, 1980. Ed. l'Harmattan



Descriptif de module à option : Horticulture appliquée

Filière: Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

	1. Module : AG_73 – Horticulture appliquée (4 ECTS) 2019-2020						
Type de formation :	☑ Bachelor	I	□ Master				
Type de module :	□ Obligatoire □ A choix			□ Add	litionnel		
Niveau du module :	☑ Basic level course			□ Inte	rmediate level course		
	☐ Advanced level cou	ırse		□ Spe	cialized level course		
Langue : Français	Semestre de référence	e : S2/4	/6 Res	ponsable du module	: Lionel Chabbey		
2. Objectifs d'appre	entissage						
À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de : identifier les spécificités techniques liées à la culture des espèces horticoles décrire les interventions culturales nécessaires à l'obtention de plantes de qualité exposer les exigences pédologiques, climatiques et physiologiques des différentes espèces décrire les différents systèmes de culture 3. Unités de cours							
5. Offices de cours				T			
Unité de cours (UC)			Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps		
Gestuelle (G) - AG_731							
Gestuelle (G) - AG_7	31		à choix		32p.*		
Gestuelle (G) - AG_7 Connaissance des pl			à choix à choix		32p.*		
` ' =				*Indications en pé	'		
` ' =		48		*Indications en pé (taux d'encadreme	32p.* riodes d'enseignement de 45 min.		
Connaissance des pl	antes (CP) - AG_732	48	à choix	·	32p.* riodes d'enseignement de 45 min.		
Connaissance des pl	entes (CP) - AG_732 Enseignement :		à choix	·	32p.* riodes d'enseignement de 45 min. nt de 40%)		
Connaissance des pl	Enseignement : Travail individuel :	72 120	à choix heures heures	(taux d'encadreme	32p.* riodes d'enseignement de 45 min. nt de 40%)		
Connaissance des pl Répartition horaire : 4. Modalités d'éval	entes (CP) - AG_732 Enseignement : Travail individuel : Total : uation et de validation	72 120	à choix heures heures heures	(taux d'encadreme	32p.* riodes d'enseignement de 45 min. nt de 40%)		
Connaissance des pl Répartition horaire : 4. Modalités d'éval Les modalités généra	Enseignement : Travail individuel : Total :	72 120 nodules	à choix heures heures heures sont définies d	(taux d'encadreme	32p.* riodes d'enseignement de 45 min. nt de 40%)		
Connaissance des pl Répartition horaire : 4. Modalités d'éval Les modalités généra	entes (CP) - AG_732 Enseignement : Travail individuel : Total : uation et de validation	72 120 nodules	à choix heures heures heures sont définies dodule: AG_731 - 6	équivalent à 4 ECT ans le « Règlement G = 50%	32p.* riodes d'enseignement de 45 min. nt de 40%) S d'études ».		
Connaissance des pl Répartition horaire : 4. Modalités d'éval Les modalités généra	entes (CP) - AG_732 Enseignement : Travail individuel : Total : uation et de validation	72 120 nodules	à choix heures heures heures sont définies dodule:	équivalent à 4 ECT ans le « Règlement G = 50%	32p.* riodes d'enseignement de 45 min. nt de 40%) S d'études ».		

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « Règlement d'études ».

Voir le tableau des « Dépendances inter-modules », pour la filière Agronomie.

la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

Unité de cours : AG_731 - Gestuelle (G)

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de :

- Pratiquer les techniques conventionnelles de multiplication,
- Choisir et utiliser le matériel horticole,
- Préparer un substrat et identifier les différents ses différents composants, pratiquer des rempotages,
- Appliquer une fertilisation,
- Identifier le fonctionnement d'une serre et effectuer sa programmation climatique.

^	_			_		_	
۱.	n	n	т	e	n	ı	ıs

Mots clé: Horticulture; Pratique horticole; Culture; Jardin; Travaux pratiques.

Répartition horaire

Enseignement: 24 heures (32 périodes de 45 minutes)

Travail individuel: 36 heures

Total: 60 heures de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

□ Ex cathedra (amphi) □ Frontal participatif □ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

☑ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

- Catalogue de matériel Bolltec
- Catalogue Hortima



Unité de cours : AG_732 - Connaissance des plantes (CP)

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

• identifier les principaux végétaux cultivés en horticulture ornementale et vivrière.

Contenus

Mots clé : sols, fonctions, constituants, processus, caractérisation, conservation, gestion, arbres; arbustes; plant maraîcher; fleurs; plantes en pots.

Répartition horaire

Enseignement: 24 heures (32 périodes de 45 minutes)

Travail individuel: 36 heures

Total: 60 heures de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

□ Ex cathedra (amphi)
□ Frontal participatif
□ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

☑ Contrôle continu et examen écrit (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

Le cours connaissance des plantes est évalué de la manière suivante 1/3 travail personnel 2/3 test écrit.

- Filière pépinière, Geholzvermehrung, Bartel
- H.J. van de Laar, P.C. de Jong & Fred Geers, Liste des noms des plantes ligneuses, Boskoop, 2000
- Zander, Dictionnaire des noms des plantes, Ulmer, 2002



Descriptif de module à option : Coopération et horticulture internationale

Filière: Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

Module : AG_74 – Coopération et horticulture internationale (5 ECTS)						
Type de formation :	Bachelor	□ N	/laster			
Type de module :	□ Obligatoire	⊠ A	A choix		Additionnel	
Niveau du module :	Basic level course				Intermediate	evel course
	☐ Advanced level course				Specialized le	evel course
Langue : Français	Semestre de référence : S2	/4/6		Responsable du mo	odule : à défini	r
2. Objectifs d'apprentissage						
À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :						

- Connaître la problématique de la coopération au développement dans le monde (évolution postcoloniale), discuter et comprendre les enjeux de la coopération au développement.
- Caractériser les différences culturelles et apprécier leur impact dans le contexte de la coopération au développement.
- Apprécier l'importance (socio-économique et environnementale) des productions horticoles (vivrière et ornementales au niveau des marchés locaux et régionaux. Analyser les potentiels et les risques de l'horticulture urbaine et périurbaine. Discuter un certain nombre de systèmes de production horticole tropicale (vivrier et ornementaux) caractéristiques des réalités éco-climatiques, socioculturelles et économiques des pays du sud.
- Comprendre la problématique des migrations (Moyen-Orient, Afrique, Amérique-latine, Asie) et la politique de l'asile en Suisse.
- Concevoir, mettre en place et gérer le plan de culture du jardin potager communautaire du foyer de requérant d'asile de Presinge (AMIG HG), en tenant compte de la diversité culturelle, des compétences et des attentes des résidents.
- Disposer de compétences de vulgarisation agricole

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Coopération et horticulture internationale (CHI)- AG_741	à choix		48p.*
Jardin communautaire de Presinge (JC) - AG_742	à choix		32p.*

*Indications en périodes d'enseignement de 45 min.

Répartition horaire : Enseignement : 60 heures (taux d'encadrement de 40%)

Travail individuel: 90 heures

Total: 150 heures équivalent à 5 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « <u>Règlement d'études</u> ». Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

 $AG_{741} - CHI = 40\%$ $AG_{742} - JC = 60\%$

Remédiation: Module remédiable, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.



hepia

Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « Règlement d'études ».

Voir le tableau des « Dépendances inter-modules », pour la filière Agronomie.



Unité de cours : AG 741 - Coopération et horticulture internationale (CHI)

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Connaître l'évolution historique des principes et mécanismes de la coopération au développement depuis la décolonisation (fin de la 2^{ème} guerre mondiale)
- Connaître et être capable de mieux interpréter et gérer l'influence culturelle dans les relations interinstitutionnelles et interpersonnelles. Savoir rechercher, analyser et apprécier des enjeux spécifiques de coopération dans des réalités géopolitiques et culturelles différentes
- Connaître les principaux enjeux de la coopération au développement d'aujourd'hui (entre autres les 17 Objectifs du Développement Durable ODD) Connaître les éléments clé du « Message concernant la coopération internationale de la Suisse (2017 – 2020) »
- Apprécier les spécificités et l'importance des productions horticoles tropicale (vivrières et ornementales) dans le contexte des pays en développement et dans la réalité de leur évolution démographique et des rapports entre les milieux urbains et ruraux.
- Etre capables d'analyser une situation donnée de production horticole au niveau socio-économique, culturel et environnemental et de proposer des éléments de solutions viables et durables adaptés à la réalité de cas concrets et circonstanciés.

Contenus:

Mots clé : Développement, Coopération, entraide, Cultures et Multiculturalité, Projets et Participation, Acteurs du développement, Pauvreté, Inégalités, souveraineté alimentaire, économie locale et régionale, valorisation et commercialisation des produits horticole, vivriers et ornementaux, cultures de contre saison,

Répartition horaire		•				
Enseignement:	36	heures	(48 périodes	de 4	45 minutes)	
Travail individuel :	54	heures				
Total :	90	heures	de travail pou	r ce	e cours	
Modalités d'enseignen	nent					
□ Ex cathedra (amp	hi)		ticipatif	\boxtimes	Atelier / Laboratoire / Séminaire	
Modalités d'évaluation						
☑ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)						

Références bibliographiques

- L'ABC de la politique de développement (DFAE) brochure remise aux étudiants
- A QUI PROFITE LE DEVELOPPEMENT, CONTROVERSES ET NOUVELLES PISTES: Peter Niggli, Editions d'en bas, alliance sud, 2008 ISBN 978-2-8290-0350

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes

 MESSAGE CONCERNANT LA COOPERATION INTERNATIONALE DE LA SUISSE 2017-2020 Conseil fédéral déc. 2016 (site web de la DDC).

obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

- OBJECTIFS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) POST 2015
- RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN (ANNUEL), PNUD
- Ouvrages et documents Ad-hoc : sur l'horticulture internationale et le développement, suivant les intervenants invités.
- MEMENTO DE L'AGRONOME (disponible à la bibliothèque)



Unité de cours : AG_742 – Jardin communautaire de Presinge (JC)

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Déterminer un calendrier de production en fonction des espèces cultivées dans les conditions pédoclimatiques du jardin sur une micro-parcelle
- Avoir une réflexion sur les rotations des familles maraichères
- Définir le choix des variétés en fonction de critères à justifier (y.-c. socio-culturels)
- Etablir un plan de fumure succinct pour une culture
- Prévoir les techniques culturales et différentes interventions sur la parcelle
- Appliquer un suivi des plantes vis-à-vis des bioagresseurs

Contenus:

Mots clé: Pratiques maraichères, fumure, choix variétal, suivi phytosanitaire.

Ce cours à option doit permettre aux étudiants dans une première approche d'appréhender les techniques culturales en cultures maraichères, de mettre en pratique différentes notions acquises lors de cours théoriques.

Répartition horaire Enseignement :	24	heures	(32 périodes de 45 minutes)
Travail individuel :	36	heures	
Total :	60	heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

□ Ex cathedra (amphi)
□ Frontal participatif
□ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

☑ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

- Granges A, Keller F, Lüthi J, Röthlisberger K (1987) 100 légumes. LmZ Centrale des moyens d'enseignement agricole, Zollikofen. 269 p.
- Sérail (2015) Guide des variétés de légumes Edition : Chambres d'agricultures Rhône-Alpes. 45 p.
- Péron JY (2009) Références productions légumières. 2 ème édition. Synthèse agricole (Bordeaux) 613 p.



Descriptif de module à option : Compostage et mycologie

Filière: Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_75 – Compostage et mycologie (5 ECTS) 2019-2020					
Type de formation :	Bachelor	□ Master	r		
Type de module :	□ Obligatoire	☑ A choix	x 🗆 Additionnel		
Niveau du module :	☑ Basic level course		□ Intermediate level course		
	☐ Advanced level course		□ Specialized level course		
Langue : Français	Semestre de référence : \$1	/3/5	Responsable du module : Lionel Chabbey		
2. Objectifs d'apprentissage					

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- maîtriser les différentes techniques de compostage,
- conseiller une commune ou une collectivité dans un projet de compostage
- conseiller un agriculteur dans l'utilisation du produit (plan de fumure, respect des normes Orrchim, PER)
- mettre en place des projets éducatifs pour la fabrication ou l'utilisation des composts
- effectuer les tests d'analyses rapides, (pH, salinité, test biologique de germination et de pureté du produit, NO₃, NH₄, P₂O₅, K₂O etc.)
- Identifier et déterminer les principaux champignons de nos forêts

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Compostage et introduction à la mycologie AG_751 (CIM)	à choix	64p.*	

*Indications en périodes d'enseignement de 45 min.

Répartition horaire : Enseignement : 60 heures (taux d'encadrement de 40%)

Travail individuel: 90 heures

Total: 150 heures équivalent à 5 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « <u>Règlement d'études</u> ». Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

 $AG_{751} - CIM = 100\%$

- Le module à option Compostage et introduction à la mycologie comporte des acquisitions théoriques qui sont évaluées ainsi que des TP et des sorties qui font l'objet de compte rendus notés. Le module Compostage et introduction à la mycologie est divisé en plusieurs parties distinctes avec des objectifs d'apprentissage différents. Chaque partie fait l'objet d'une note individuelle. un support de cours est fourni pour compostage, une expérimentation réelle (mise en route d'un compostage individuel et suivi de la fermentation), la rédaction d'un rapport sur l'expérimentation,
- des diapositives d'exploitations existantes, la visite du site de compostage existant (Lullier, Nant de Châtillon et la porcherie de René Muller à Anières, site de compostage du CFPNE, lombricompostage).

Pour la partie introduction à la mycologie plusieurs sorties en forêt sont organisées, suivie de détermination en salle de classe, des sporées sont réalisées, l'accent est mis sur les champignons parasite des arbres, les comestibles et les espèces mortelles.



hepia

Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

Remédiation: Module remédiable, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « Règlement d'études ».

Voir le tableau des « Dépendances inter-modules », pour la filière Agronomie.



Unité de cours : AG_751 – Compostage et introduction à la mycologie (CIM)

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- maîtriser les différentes techniques de compostage,
- conseiller une commune ou une collectivité dans un projet de compostage
- conseiller un agriculteur dans l'utilisation du produit (plan de fumure, respect des normes Orrchim, PER)
- mettre en place des projets éducatifs pour la fabrication ou l'utilisation des composts
- effectuer les tests d'analyses rapides, (pH, salinité, test biologique de germination et de pureté du produit, NO₃, NH₄, P₂O₅, K₂O etc.)
- Identifier et déterminer les principaux champignons de nos forêts,
- Utiliser les clefs de détermination des deux ouvrages en référence

Contenus

Mots clé: compostage, matière organique, humus, champignons à lames, champignons à tube, champignons à forme non classique, récolte, conservation, identification.

Pour la partie compostage, le cours comprend une base théorique puis une expérimentation sur la mise en place d'un compostage à l'échelon individuel. Un suivi de fermentation est réalisé en comparant deux types de conteneurs, un silo en plastique et un thermocomposteur.

Pour la partie mycologie, le cours comprend une base théorique puis se concentre sur des exercices pratiques de détermination, Les étudiants doivent présenter un genre particulier sous la forme de poster et décrire les possibilités d'identification. Plusieurs sorties en forêt sont organisées, suivie de détermination en salle de classe, des sporées sont réalisées, l'accent est mis sur les champignons parasite des arbres, les comestibles et les espèces mortelles. Le volet production de champignons sera abordé avec visite d'un site de production. Des liens forts sont mis en avant entre les deux unités de cours pour appréhender les mécanismes de dégradations des matières organiques par les champignons.

Répartition horaire					
Enseignement:	60	heures	(64 périodes	de ·	45 minutes)
Travail individuel :	90	heures			
Total:	150	heures	de travail pou	ur ce	e cours
Modalités d'enseigner	nent				
☐ Ex cathedra (amp	hi)		ticipatif		Atelier / Laboratoire / Séminaire
Modalités d'évaluation					
☑ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)					

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

- Science and engieneering of composting 1993,
- Le compost M. Mustin 1987.
- Méthodes de compostage au niveau de l'exploitation agricole, FAO, ISSN 1729-0554, Rome 2005
- Guide des champignons de France et d'Europe, Régis Courtecuisse, Bernard Duhem. Delachaux et niestlé, ISBN 978-2-603-01691-6
- Champignon de France et d'Europe occidentale, Marcel Bon. Flamarion, ISBN 978-2-0812-8821-8



Descriptif de module à option : Techniques de laboratoires

Filière: Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module: AG_76 – Techniques de laboratoires (5 ECTS) 2019-2020						
Type de formation :	☑ Bachelor		Master			
Type de module :	□ Obligatoire		A choix	(Additionnel
Niveau du module :	☑ Basic level course			1		Intermediate level course
	☐ Advanced level course			l		Specialized level course
Langue : Français	Semestre de référence : S4	/6		Responsable du n	noc	dule : François Lefort
2. Objectifs d'apprentissage						

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Identifier les méthodes descriptives des microorganismes pathogènes,
- Décrire les méthodes d'identification des microorganismes pathogènes,
- Appliquer ces méthodes à des microorganismes pathogènes des cultures horticoles.
- Elaborer des essais pour tester la pathogénicité de microorganismes sur des cultures ou l'effet de protection ou d'induction de croissances de microorganismes bénéfiques
- Identifier et utiliser les équipements de laboratoire nécessaires à la culture in vitro
- Expliquer les paramètres contrôlant la croissance, le développement et la multiplication de végétaux en conditions *in vitro*,
- Appliquer les acquis à la culture cellulaire, tissulaire et d'organes (biotests, conservations, assainissement,...).

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Santé des plantes (SP) - AG_761	à choix		48p.*
Biotechnologie végétale appliquée (BVA) AG_762	à choix		32p.*

*Indications en périodes d'enseignement de 45 min.

Répartition horaire : Enseignement : 60 heures (taux d'encadrement de 40%)

100

Total: 160 heures équivalent à **5** ECTS

heures

4. Modalités d'évaluation et de validation

Travail individuel:

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « <u>Règlement d'études</u> ». Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

 $AG_{761} - SP = 60\%$ $AG_{762} - BVP = 40\%$

(dont 25 encadrées)

Remédiation : Module remédiable, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.



hepia

Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « Règlement d'études ».

Voir le tableau des « Dépendances inter-modules », pour la filière <u>Agronomie</u>.



Unité de cours : AG_761 - Santé des plantes (SP)

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Identifier les méthodes descriptives des microorganismes pathogènes,
- Décrire les méthodes biochimiques et moléculaires d'identification des microorganismes pathogènes,
- Appliquer ces méthodes à des microorganismes pathogènes des cultures horticoles.

Contenus

Mots clé : Diagnostic; Diagnostic moléculaire; Immunochromatographie; Microscopie optique; Cultures de micro-organismes; Techniques d'isolement; Galerie API, essais d'infection de plantes cultivées, induction de croissance ou protection par microorganismes bénéfiques.

Exemples des activités conduites pendant les séances de laboratoire :

Visite des laboratoires et initiation aux bonnes pratiques de laboratoire.

Mycorhization

Induction de croissance par bactéries et champignons

Comptage de bactéries avec Pétrifilm

Comptage de bactéries par la méthode des dilutions en cascade

Comptage de spores de champignons avec la cellule de Thoma

Effet tumoral d'Agrobacterium sp. sur carotte

Test immunochromatographique sur Phytophthora sp.

Etude de champignons et bactéries transmis par les semences.

Isolement ion de champignons et bactéries en cultures pures

Réalisation d'antibiogrammes

Essais de biofongicides préventifs

Extraction ADN de bactéries et champignons

PCR

Electrophorèse et Visualisation des résultats

Séquençage et identification génétique

C	٦Á	n	_	rt:	4	<u>ا</u>	n	h	_	ra	ir	_
r	۲e	D	а	Γti	ITI	Ю	n	n	O	ra	ır	е

Enseignement :	36	heures	(48 périodes de 45 minutes)
Travail individuel :	64	heures	(dont 24 encadrées)
Total :	100	heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

☐ Ex cathedra (amphi) ☐ Frontal particip	patif Atelier / Laboratoire / Séminaire
--	---

Modalités d'évaluation

☑ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

- Lepoivre P. 2003. Phytopathologie. Editions De Boeck Université, Bruxelles.
- Education Center of the American Phytopathological Society. http://www.apsnet.org/education/IntroPlantPath/top.html
- Champion R. 1997. Identifier les champignons transmis par les semences. INRA Editions, Paris.
- Organisation mondiale de la santé. 2005. Manuel de sécurité biologique en laboratoire. Troisième édition. Organisation mondiale de la santé OMS, Genève.



Unité de cours : AG 762 – Biotechnologie végétale appliquée (BVA)

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Identifier et utiliser les équipements de laboratoire nécessaires à la culture in vitro
- Expliquer les paramètres contrôlant la croissance, le développement et la multiplication de végétaux en conditions in vitro,
- Appliquer les acquis à la culture cellulaire, tissulaire et d'organes (biotests, conservations, assainissement,...).

Contenus

Mots clé : Conception de laboratoire; Cultures industrielles *in vitro*; Micropropagation; Amélioration des plantes; Culture cellulaire; Production de métabolites secondaires; Microgreffage; Bioréacteurs, biotests *in vitro*

Durant les travaux pratiques, les étudiants réalisent des repiquages de plantes *in vitro* dans différents milieux de culture. Ils préparent et établissent *in vitro* des explants végétaux. Enfin, ils conçoivent et réalisent des biotests visant à mettre en évidence des propriétés phytotoxiques de plantes ou d'extraits végétaux.

Répartition horaire		
Enseignement :	24 heures	(16 périodes de 45 minutes)
Travail individuel :	36 heures	(dont 1 encadrée)
Total :	60 heures	de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

□ Ex cathedra (amphi) □ Frontal participatif □ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

☑ Contrôle continu et examen écrit (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

- Zrÿd, J.-P.: Culture de cellules, tissus et organes végétaux, 1988, Presse polytechniques romandes, Lausanne.
- Kumar A. & Sopory S.K.(Eds): Applications of Plant Biotechnology: In vitro Propagation, Plant Transformations and Secondary Metabolite Production, 2010. I. K. International Publishing House.
- Salar, R.K. et al. (Eds): Biotechnology: prospect and application, 2014, Springer.



Descriptif de module à option : L'agronome entrepreneur

Filière: Agronomie

4 March 1 - AO 77 11 - - - - - - - - - - - - (4 FOTO)

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_//	- L agronome entrepre	neur (4 ECTS	o)		2019-2020
Type de formation :	Bachelor	□ Master			
Type de module :	□ Obligatoire	☑ A choix		□ Additionnel	
Niveau du module :	☑ Basic level course			□ Intermediate le	vel course
	☐ Advanced level course	Э		□ Specialized lev	el course
Langue : Français	Semestre de référence :	S1/3/5	Responsable du	module : Nadia Yo	usfi-Picenni
2. Objectifs d'appre	entissage réation ou la reprise d'entre				
 Comprendre les préalités profession Construire un prodomaine agricole. 	s à relever dans une future problématiques concrètes d léfis à relever dans une fut nnelles et au contact des e pjet d'entreprise proche d	des créateurs d' ure carrière d' ntrepreneurs.	d'entreprise par de entrepreneur par	une expérience pro	che des
3. Unités de cours					
Unité de cours (UC)			Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
L'agronome entrepre	neur (LAE) - AG_771		à choix	48p.*	
Répartition horaire :	Travail individuel :	36 heures 84 heures		ations en périodes d'enseig cadrement de 40%) ncadrées)	nement de 45 min.
	Total:	120 heures	équivalent	à 4 ECTS	
4. Modalités d'éval	luation et de validation				
	ales de validation des mod I de la note déterminante c		ies dans le « <u>Rè</u> ç	glement d'études ».	

Ce module comporte des acquisitions théoriques qui sont évaluées ainsi que des travaux pratiques et des sorties/visites qui font l'objet de comptes rendus notés. Les travaux pratiques et les visites sont obligatoires. Toute visite manquée entrainera la note de 1 pour le compte rendu.

Chaque compte rendu donnera une note à coefficient 0.2 et le projet d'entreprise une note à coefficient 1. La moyenne se fait sur l'ensemble des notes.

La remédiation se fait par le biais d'un examen écrit de 2 périodes.

Remédiation: Module remédiable, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne <4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.



0040 0000

hepia

Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « Règlement d'études ».

Voir le tableau des « Dépendances inter-modules », pour la filière <u>Agronomie</u>.



Unité de cours : AG_771 - L'agronome entrepreneur

Objectifs d'apprentissage

Vous voulez être capable de concevoir un projet de création ou de reprise d'entreprise, d'association dans le domaine agricole, un projet viable et vivable ?

- Connaître et comprendre les étapes de la création d'une entreprise, les problèmes et les difficultés du créateur d'entreprise, les formalités, les démarches administratives.
- Comprendre le statut d'entrepreneur et ses différences avec celui de salarié
- Comprendre les différents statuts juridiques et leurs implications
- Connaître les étapes de la dénomination sociale et de la recherche d'un nom d'entreprise ou d'une marque
- Comprendre les besoin en financement, les rôles joués par les financeurs et les soutiens financiers possibles
- Connaître les aides à la création d'entreprise
- Comprendre ce qu'il faut savoir avant de se lancer et pour bien se lancer
- Savoir recruter : engager le bon candidat au bon poste, identifier les compétences, sélectionner parmi les candidats qui répondent à une offre d'emploi, gérer l'entretien d'embauche.
- Mise en pratique : construire un projet d'entreprise dans le domaine agricole.

Contenus

Mots clé: Entreprise, création, reprise, marché, produit, service, formes juridiques, financement, assurances, tva, lettre de motivation, curriculum vitae, entretien d'embauche, compétences.

Connaître et comprendre toutes les étapes de la création d'une entreprise, du projet à la création. Comprendre les atouts nécessaires d'un entrepreneur, les avantages et les inconvénients de la création ou la reprise d'une entreprise. Comprendre les possibilités de financement et les aides pour un jeune entrepreneur (prix, bourses, associations etc.). Comprendre les pièges à éviter. Connaître les règles lors de la création d'une entreprise : formes juridiques, personnel, assurances, fiscalité, registre du commerce, facturation, poursuite, etc. Comprendre les droits et les devoirs de l'entrepreneur. Voir le fonctionnement de PME lors de plusieurs visites d'entreprises, exploitations agricoles, bureaux d'étude, ferme urbaine etc. Ces visites permettent de partager l'expérience et le vécu de la création d'entreprise avec des entrepreneurs et découvrir leurs expériences personnelles.

Conduire un projet d'entreprise proche de la réalité professionnelle des start-up ou des PME dans le secteur de l'agronomie et de l'agriculture.

Répartition horaire

Enseignement : 36 heures (48 périodes de 45 minutes)

Travail individuel : 84 heures (dont 12 encadrées)

Total : 120 heures de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

□ Ex cathedra (amphi)
□ Frontal participatif
□ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

☑ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

Références bibliographiques

Voir support de cours



Descriptif de module à option : Conditionnement, transformation, conservation et valorisation des produits

Filière: Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module . AG_/	s – Cond., tran., cons. et va	alonsation	des produits (4		3) 2019-2020
Type de formation :	☑ Bachelor	□ Maste	r		
Type de module :	□ Obligatoire	☑ A choi	х		Additionnel
Niveau du module :	□ Basic level course				Intermediate level course
	☐ Advanced level course				Specialized level course
Langue : Français	Semestre de référence : S3	/5	Responsable du	mod	dule : à définir
2. Objectifs d'appre	entissage				

À la fin du module, l'étudiant-e sera capable de :

- Identifier les différents modes de transformations, de conditionnement et de commercialisation des produits de l'horticulture,
- Identifier les techniques de conservation des produits horticoles
- Comprendre le schéma de traitement des fruits, fleurs et légumes,
- Comprendre l'organisation d'une entreprise orientée 4e gamme,
- Discerner les différentes étapes du processus de commercialisation d'un produit,

Module: AC 70 Cond transports at valorisation des produits (4 ECTS)

3. Unités de cours

Unité de cours (UC)	Caractère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Conditionnement, transformation, conservation et valorisation des produits (CTCV) - AG_781	à choix	64p.*	

*Indications en périodes d'enseignement de 45 min.

2040 2020

Répartition horaire : **Enseignement:** 48 heures (taux d'encadrement de 40%)

> Travail individuel: 72 heures

Total: 120 heures équivalent à 4 ECTS

4. Modalités d'évaluation et de validation

Les modalités générales de validation des modules sont définies dans le « Règlement d'études ». Coefficients de calcul de la note déterminante du module:

> AG_781 - CTCV = 100%

Remédiation: Module remédiable, les directives de remédiation vous seront transmises par mail trois semaines à l'avance. La remédiation portera sur l'ensemble des contenus des cours intégrés à ce module dont les résultats ont été jugés insuffisants pour le semestre concerné (soit une moyenne < 4.0). Le résultat de la remédiation est communiqué comme étant acquis ou non acquis.

5. Prérequis

Pour les conditions générales de prérequis des modules voir le « Règlement d'études ».

Voir le tableau des « Dépendances inter-modules », pour la filière Agronomie.



Unité de cours : AG_781 – Conditionnement, transformation, conservation et valorisation des produits (CTCV)

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Identifier les différents modes de transformations, de conditionnement et de commercialisation des produits de l'horticulture,
- Identifier les techniques de conservation des produits horticoles
- Comprendre le schéma de traitement des fruits, fleurs et légumes,
- Comprendre l'organisation d'une entreprise orientée 4e gamme,
- Discerner les différentes étapes du processus de commercialisation d'un produit,

Contenus

Mots clé: Transformation, Conditionnement, conservation, commercialisation, traçabilité.

Répartition horaire					
Enseignement :	48	heures	(64 périodes	de	45 minutes)
Travail individuel :	72	heures			
Total :	120	heures	de travail po	ur c	e cours
Modalités d'enseigne	ment				
□ Ex cathedra (am	phi)		rticipatif		Atelier / Laboratoire / Séminaire
Modalités d'évaluatio	n				
☑ Contrôle continu	(préser	ntation orale et/o	ou travaux écr	its)	

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

- Moras, P., Chapon, JF.1983. Entreposage et conservation des fruits et légumes frais : guide pratique de l'utilisation du froid. CTIFL. 243 pp
- CTIFL.1999 Guide de bonnes pratiques d'hygiène : fruits et légumes frais non transformés.
- Venien, S., Tassin, B. 2000. Agréage Fruits et légumes: Mode d'emploi . CTIFL 68 pp
- Collectifs 2007. Traçabilité : guide pratique pour l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire. Acta-Actia 152 pp



Descriptif de module à option : Introduction à l'apiculture

Filière: Agronomie

La description de ce module définit les conditions cadres du déroulement de l'enseignement des cours le constituant. Ces conditions peuvent être modifiées ou renouvelées d'année en année mais restent inchangées durant l'année académique en cours.

1. Module : AG_79	 Introduction à l'apic 	ulture	(4 ECT	S)		2019-2020
Type de formation :	☑ Bachelor		□ Maste	er		
Type de module :	□ Obligatoire	۵	☑ A cho	oix	□ Add	itionnel
Niveau du module :	☑ Basic level course				□ Inte	rmediate level course
	☐ Advanced level coul	rse			□ Spe	cialized level course
Langue : Français	Semestre de référence	: S2/4	/6	Respon	sable du module : C	iril Schulz
2. Objectifs d'appre	ntissage					
Connaître les baseEtablir le lien et l'in	tudiant-e sera capable des de l'apiculture et de la nportance de l'abeille da es manipulations de bas	a biolog ans les	context	es agro		
Unité de cours (UC)			Cara	ctère	Sem. Automne	Sem. Printemps
Introduction à l'apicult	ure (IA) - AG_791		à cl	noix		64p.*
-					*Indications en pé	riodes d'enseignement de 45 min.
Répartition horaire :	Enseignement :	48	heures	6	(taux d'encadremen	nt de 40%)
	Travail individuel :	72	heures	8		
	Total:	120	heures	5	équivalent à 4 ECT	S
4. Modalités d'évalu	uation et de validation					
	les de validation des mo de la note déterminante			finies da	ans le « <u>Règlement (</u>	<u>d'études</u> ».
			AG	5_791 – IA	= 100	%
semaines à l'avance. dont les résultats ont	La remédiation portera	a sur l our le s	'ensemb semestre	ole des e conce	contenus des cours rné (soit une moyen	nsmises par mail trois s intégrés à ce module ne <4.0). Le résultat de
5. Prérequis						
Pour les conditions gé	enérales de prérequis de	es mod	dules voi	ir le « <u>R</u>	èglement d'études »	> .
Voir le tableau des « [Dépendances inter-mod	lules »,	, pour la	filière <u>A</u>	Agronomie.	
Détail des pré-requis :	: Aucun.					



Unité de cours : AG_791 - Introduction à l'apiculture (IA)

Objectifs d'apprentissage

À la fin du cours, l'étudiant-e doit être capable de:

- Connaître les bases de l'apiculture et de la biologie de l'abeille.
- Etablir le lien et l'importance de l'abeille dans les contextes agronomiques.
- Pouvoir effectuer les manipulations de base pour l'entretiens des colonies

Contenus

Mots clé:

Apiculture, abeilles, pollinisation, syndrome d'effondrement des colonies, pratique de l'apiculture

Répartition horaire

Enseignement : 48 heures (64 périodes de 45 minutes)

Travail individuel : 72 heures

Total : 120 heures de travail pour ce cours

Modalités d'enseignement

□ Ex cathedra (amphi) □ Frontal participatif □ Atelier / Laboratoire / Séminaire

Modalités d'évaluation

☑ Contrôle continu (présentation orale et/ou travaux écrits)

La note de l'unité d'enseignement est calculée en faisant une moyenne pondérée des diverses notes obtenues pendant le semestre. Les dates et les pondérations sont transmises au début du cours.

Références bibliographiques

Sera communiqué si besoin

